

Compte rendu Conseil de quartier BORDS de LOIRE - Mercredi 16 janvier 2019

- M. le Maire,
 - Jeanine Prost, Présidente du Conseil Bords de Loire,
 - les membres du conseil Bords de Loire,
 - Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives et de la Politique de la Ville, et vice-Président du conseil Bords de Loire,
 - Lucien Murzi, Adjoint en charge de la Sécurité et de la Vie Associative,
 - Jean-Thomas Alex, Responsable Habitat et Patrimoine, Opheor,
 - Christine Bancillon, Directrice des relations clientèles, Opheor,
 - Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
 - Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
 - Dominique Mattern, Responsable du Pôle Ingénierie, Ville de Roanne,
 - Patrick Orsatti, Bureau d'Etudes, Pôle ingénierie, Ville de Roanne,
 - Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
 - Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,
 -
- ont assisté à cette séance.

Jeanine Prost et Jean-Marc Detour accueillent l'assemblée, et présentent leurs vœux. Jean-Marc Detour excuse le retard avec lequel M. le Maire arrivera, retenu en raison de l'hospitalisation urgente de sa maman. Il remercie les conseillers, les services et Opheor pour leur présence.

Le fonctionnement d'un Conseil de Quartier

Jean-Marc Detour souligne le dynamisme de ce conseil de quartier, et en remercie tous les membres. Il redit combien l'organisation des manifestations dont certaines sont d'envergure, la chasse aux œufs par exemple, requiert l'implication et l'investissement de tous. Les commissions de travail se réunissent fréquemment entre chaque séance plénière et sont indispensables pour la mise en œuvre des diverses animations. Il est toutefois constaté un délitement progressif des bénévoles. A cet égard, Jean-Marc Detour rappelle que personne n'a d'obligation, cependant, lorsqu'on s'engage dans une structure, on se doit de tenir ses engagements. Il en dépend la pérennité des futures animations.

Jean-Marc Detour fait ensuite un point sur la composition du bureau et des groupes de travail. Chaque membre inscrit est invité à confirmer son maintien, ou pas, dans ces groupes. Tous confirment ; Mado Vial exprime son souhait de rejoindre le groupe voirie.

Les travaux de réaménagement de la galerie marchande et de résidentialisation Bourgogne

Patrick Orsatti commente un diaporama - ci-joint - qui illustre la phase opérationnelle des travaux sur le secteur de Bourgogne, et ceux prévus en 2020 sur celui de Fontquentin.

Sécurisation des espaces, espaces paysagers, différenciation des entrées et sorties des immeubles pour limiter le nombre d'usagers sur un même espace, et en ce sens, l'apaiser, création de mails piétonniers pour rejoindre à la fois le port et la galerie commerciale, mais aussi création de voies à contresens pour les cyclistes, installation de la vidéo-protection, rénovation de l'ensemble des réseaux...sont autant d'aménagements étudiés au plus près des intérêts des habitants, en faveur d'une réelle amélioration de la qualité de vie et d'une ouverture sur les nouveaux espaces que seront les Bords de Loire.

Jean-Thomas Alex présente les travaux actuels sur la galerie marchande J.B. Clément. Diaporama ci-joint. Christine Bancillon fait un point sur les services civiques qui interviendront prochainement sur le secteur dans le cadre d'un partenariat avec Unis Cités, sur un projet collectif d'utilité sociale.

La sécurité du quartier

Lucien Murzi fait un point sur la vidéo protection.

Ce sont au final 189 caméras qui ont été installées sur des points stratégiques de la ville. Depuis, constat est fait d'une nette régression de la délinquance, et d'un outil efficace pour l'aboutissement d'affaires diverses. Le Centre de Protection Urbaine enregistre en moyenne 450 appels par mois pour des faits très divers. Lucien Murzi souligne la bonne coopération Police Municipale et Police Nationale, tout en précisant que la sécurité publique relève d'abord, légalement, de la Police Nationale, soutenue par la Police Municipale.

En réponse aux questions des conseillers, Lucien Murzi rappelle que les images de vidéo-protection ne peuvent être extraites que sur réquisition judiciaire. Le délai légal de leur conservation est de 30 jours ; la Ville de Roanne les sauvegarde 20 jours.

Les caméras installées aux feux rouges sont effectives, leur gestion relève du domaine de l'Etat.

Les animations

Catherine Lebescond fait un retour sur les manifestations récentes.

La fête de la Saint Nicolas du 6 décembre. Beaucoup d'enfants, animation ballons très appréciée, nombreux bateaux décorés, belle ambiance grâce au limonaire de M. Epinat et à la sono de M. Sautet.

Elle précise que les reliquats de papillotes ont été distribués à l'école Fontquentin.

Un débriefing sur cette animation est prévu ce samedi 19 janvier à 10h à la Maison du Port.

Pascal Dournel, Président de l'association des Plaisanciers, précise que malgré l'absence cette année d'un concours officiel, les propriétaires de bateaux illuminés ont été récompensés.

M. Fessy déplore, certes une faible participation à cette manifestation publique, mais au profit d'une ambiance plus conviviale et d'un esprit familial. Il rappelle le manque de bénévoles pour l'installation du matériel et son rangement, et souligne de façon anecdotique, la participation des passants au rangement des barrières.

Il exprime également son regret de ne pas avoir vu figurer cet événement sur le calendrier des festivités de fin d'année de la Ville.

Un retour sur le cyclo cross des 15 et 16 décembre 2018

Olivier Jandard fait le retour de plus de 600 participants, depuis les pré-licenciés jusqu'aux seniors.

Le circuit a été très apprécié des concurrents, et la fédération très satisfaite de ces journées. Le CR4C remercie tous les bénévoles qui ont concouru à cette belle réussite.

Cette animation prend de l'envergure, indique Jean-Marc Detour, c'est pourquoi le Conseil de Quartier ne sera plus sollicité pour accompagner le CR4C, qui sera désormais soutenu financièrement par le service des Sports de la Ville, via des subventions globales versées aux associations.

Jean-Marc Detour adresse de chaleureux remerciements aux conseillers de quartier qui ont soutenu cette épreuve dans son lancement. Ce site offre aujourd'hui et grâce au 1er cyclo cross, une véritable qualité d'accueil aux diverses manifestations, et à cet égard, Jean-Marc Detour remercie tous les services techniques qui ont œuvré pour les aménagements des espaces.

Il précise encore que le Conseil de Quartier sera le bienvenu s'il souhaite maintenir sa participation à l'organisation logistique de cet événement.

Enfin, le conseil est invité à la soirée de clôture organisée par le CR4C lundi 21 janvier à 19h dans la salle du théâtre de l'Amicale Laïque, rue Jean Macé. Spectacle, mini concert, et des surprises...sont au programme.

Les perspectives 2019

- Quartier en fête vendredi 21 juin. Cet événement prendra appui sur la fête de la musique, mais aussi sur les fêtes de l'école et du Centre Social Bourgogne, l'idée étant de poursuivre ces festivités annuelles par des animations durant tout l'après-midi, de « façon kermesse » (course en sac, pêche à la ligne etc...). Une course de vélos du CSADN autour du Port serait suivie d'un dîner partagé, tiré du sac, et animé par divers groupes musicaux. Jean-Marc Detour précise encore qu'il s'agit d'une programmation importante qui requerra beaucoup de bénévoles, et une implication forte dans sa mise en œuvre. Le Conseil valide à l'unanimité l'organisation de cette animation, ainsi que le budget nécessaire de 1400 €.

- Le Conseil valide également la reconduite de la « chasse aux œufs » lundi 22 avril, associée à la chasse aux trésors prévue par la Ville de Roanne. Budget validé 1400 €.
- Semaine Bleue en octobre, budget 300 €.
- St Nicolas, 6 décembre, budget 900 €.

S'agissant du bénévolat, Lucien Murzi informe de la mise en place récente, par le service Vie associative, d'une bourse du bénévolat. Des bénévoles peuvent désormais s'inscrire sur le portail de la vie associative pour s'impliquer sur telle ou telle action proposée en ligne par les associations. Les personnes intéressées peuvent également adresser leur candidature spontanée via le formulaire en ligne de chaque offre.

Ce nouveau concept devrait participer à redynamiser, renouveler, un milieu associatif en perte de vitesse.

Par ailleurs, s'agissant du matériel, Lucien Murzi relaye la volonté de M. le Maire de renouveler le matériel de la Ville et de l'étoffer afin de pouvoir répondre plus favorablement aux besoins des associations. Pour ce faire, M. le Maire a souhaité l'achat de 2 nouveaux barnums. Il rappelle toutefois que les demandes de matériel doivent être anticipées très en amont de chaque évènement.

La voirie

Olivier Jandard fait le point sur les demandes du Conseil sont 18 réalisées et 15 en cours. Toutes les informations ainsi que les informations d'ordre général sur toute la ville sont configurées dans le document ci-joint.

Les questions diverses

- A la demande d'un budget plus conséquent pour le Conseil de Quartier, Lucien Murzi répond qu'en France, nous avons la chance d'avoir un milieu associatif conséquent et des associations très soutenues. Il précise aussi, qu'au-delà des considérations financières, l'appartenance à un milieu associatif, c'est aussi un état d'esprit qui valorise des valeurs et notamment celles du partage et du lien.
- M. Dournez relaye, à titre de proposition, une réalisation de la mairie de Valenciennes en faveur de la lutte contre les déjections canines : elle a fait peindre sur les trottoirs la mention « trottoirs pas crottoirs ».
- La façade à l'angle de la rue Jean Jaurès a été rénovée avec esthétisme. Pour autant, un propriétaire a laissé une toile suspendue sur cette façade, ce qui n'est pas du meilleur goût.
- Sur les Bords de Loire, à la confluence de l'Oudan, il serait agréable de réaliser une passerelle pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite. La proposition sera étudiée, toutefois, il faut rester vigilant sur la création de passerelles qui peuvent favoriser la création d'embâcles en cas de crues, précise M. le Maire.
- La circulation des vélos sera t-elle à l'avenir, favorisée ? M. le Maire répond qu'à chaque réfection de voirie, une voie cyclable est étudiée, et réalisée, lorsque l'infrastructure le permet. Le développement des modes doux demeure une priorité. S'agissant des trottinettes, le code de la route les autorise à circuler sur les voies de circulation et non sur les trottoirs.
- Nouveau système de contrôle d'accès au parking hôtel de ville. Identique à celui du parking République, le barriérage automatique du parking a été mis en place depuis le 2 janvier. L'accès comme la sortie se font par le côté du centre administratif, rue Voltaire. Un système de caméras lit la plaque minéralogique pour permettre l'ouverture automatique des barrières. Il faut, avant de repartir, régler son stationnement via l'horodateur avec saisie du numéro minéralogique ou bien utiliser la nouvelle application gratuite Whoosh téléchargeable sur un smartphone. Elle permet un gain de temps et un règlement ajusté sans carte bancaire ni espèces. Le prix du stationnement reste inchangé, 1€ de l'heure en moyenne, et la gratuité maintenue 30 mn par jour en semaine et 2h le samedi. S'agissant des stationnements spécifiques gratuits, pour les PMR, les usagers concernés doivent préalablement faire enregistrer leur numéro d'immatriculation auprès de la Police Municipale. Le barriérage devrait s'étendre à d'autres parkings, c'est un dispositif qui permet la rotation des véhicules en centre ville.

Parole à M. le Maire

M. le Maire prie de bien vouloir excuser son retard à cette séance, en raison de l'hospitalisation urgente de sa maman.

Bien conscient du retard pris dans la réalisation des travaux d'Ophéor, M. le Maire indique que tout est mis en œuvre pour que les chantiers aboutissent dans les meilleurs délais. Cette opération d'envergure vise avant tout à redynamiser la galerie marchande du bd J.B. Clément et à cet égard, l'arrivée de nouveaux commerces est vraiment salutaire pour les habitants du quartier. Le permis de construire pour le distributeur de billets a été déposé par la Poste et son installation sera effective très prochainement. Il souligne les travaux de résidentialisation conséquents, ils apporteront une réelle amélioration des espaces de vie des habitants et participeront à une ambiance apaisée.

M. le Maire souligne la « bonne santé » du Centre Social Bourgogne pour lequel le retour au rythme scolaire de la semaine de 4 jours a permis de développer, de nouveau, des activités périscolaires.

S'agissant de la voirie, M. le Maire souligne les efforts conséquents consentis par la Ville pour rénover son réseau de voirie, preuve en est un budget de 500 000 € à 1 voire 3 M. d'€. A cet égard, il félicite le Conseil de Quartier pour ses initiatives, ses réflexions pertinentes dans son travail de collaboration avec les services techniques de la Ville.

M. le Maire informe de quelques chiffres illustrant l'amorce d'un nouvel essor économique du territoire. Le taux de chômage a baissé de 7% sur le périmètre de l'agglomération, ce qui ne s'était pas produit depuis 50 ans. Le roannais est perçu comme le territoire le plus dynamique de la région Auvergne Rhône Alpes. La perte d'habitants, beaucoup moins importante que les années précédentes, témoigne bien de ce regain économique.

M. le Maire souligne encore le faible taux d'endettement par habitants roannais : 300 €, le maintien de la stabilité fiscale et la poursuite des investissements.

Enfin, M. le Maire remercie Mme Prost pour son implication en faveur d'un conseil toujours dynamique.

La séance est levée à 20h15

Prochain conseil de quartier BORDS de LOIRE
mercredi 10 avril 2019 à 18h00 à la Capitainerie
(Attention de bien vouloir noter le changement de lieu)